

PRÉFET DE LA RÉUNION

Direction
de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de La Réunion

Saint-Denis, le 25 OCT. 2018

Service prévention des risques naturels et
routiers

Unité prévention des risques naturels

RELEVÉ DE DÉCISIONS
Réunion du 12 octobre 2018

Objet : Commune de St-André – retour sur les cartes du projet de PPR multi-risques de Saint-André remises à la commune le 31 août 2018

Réfer : DEAL/SPRINR n °2018 – 353

Une réunion s'est tenue à l'UPRN le vendredi 12 octobre 2018 en présence de :

NOM - PRENOM	Fonctions	Mail	Téléphone
Mme Rivière Aurélie	Mairie - DGS	Riviere.aurelie@saint-andre.re	06 93 93 75 39 02 62 58 83 90
M. Baby Florent	DEAL / SPRINR - chef de l'unité prévention des Risques Naturels	Florent.Baby@developpement- durable.gouv.fr	02 62 40 28 49
Mme Pacot-Testulat Béatrice	DEAL / SPRINR - Adjointe au chef de l'unité prévention des Risques Naturels	Beatrice.pacot- testulat@developpement- durable.gouv.fr	02 62 40 28 32

Aurélie Rivière remet à la DEAL trois études hydrauliques faites par SOILPIX : construction d'une maison individuelle parcelles AW 766 et 763 à Ravine Creuse, précision de l'aléa inondation parcelles BM 1170 et 1171 à Mencilol et parcelle BE 269 à Rivière du Mat. Les études ont été remises sous format papier, la version numérique sera transmise ultérieurement par la mairie.

Secteur de Bois Rouge :

Florent Baby informe la mairie que la SA Bélier et son bureau d'études SAFEGE ont rencontré les services de la DEAL pour exposer le projet d'exondement de 6 hectares en zone rouge (avec travaux hydrauliques compensatoires) dans le secteur de Bois Rouge afin de traiter les résidus de vinasse issus de la sucrerie de Bois Rouge. En plus du projet d'exondement de 10 hectares pour le CGMD, il s'agira d'étudier la possibilité de remblayer 6 hectares supplémentaires sur l'ensemble de ce secteur sans aggraver le risque d'inondation pour les tiers.

La possibilité de profiter des études de diagnostic (état initial) du PAPI St-André/Ste-Suzanne pour vérifier la compatibilité des deux projets doit être étudiée.

Secteur du Colosse : Aurélie Rivière remarque qu'il y a une aggravation de l'aléa fort sur ce secteur par rapport à la cartographie du PPRi de 2014 (présence de bassins non construits à la date du précédent PPRi). Deux études hydrauliques ont été faites sur le secteur, le lien de téléchargement a été transmis par Aurélie Rivière. La mairie a connaissance d'un projet d'écologie qui serait situé en zone rouge. Elle nous transmettra les éléments.

Affaire suivie par :
Béatrice PACOT-TESTULAT
Tél. 02 62 40 28 32
Beatrice.Pacot-testulat@developpement-durable.gouv.fr

Florent Baby fait remarquer qu'une étude a été menée par CréOcéan sur le secteur (aléas littoraux). Il serait judicieux de récupérer l'étude et de la transmettre à la DEAL. Cette étude a été transmise après la réunion par la mairie. Elle sera analysée par le BRGM.

Pont du Petit Bazar : Cette section sur la route nationale a été inondée lors de l'épisode Fakir, il faudrait revoir l'aléa en conséquence (aléa faible inondation).

Bras des Chevrettes (planche 3) : l'ouvrage a été inondé lors de Fakir, l'étude faite par l'UT doit être transmise. Après interrogation du bureau d'études par la mairie, il s'avère que l'ouvrage réalisé n'est pas celui qui était initialement prévu. Sur proposition de l'entreprise, au lieu de faire 2 ponts, il a été décidé de n'en faire qu'un seul et de modifier la configuration de la RD46. L'étude hydraulique menée au stade AVP doit donc être reprise avec les éléments du DOE.

Centre-ville : une zone d'aléa moyen mouvement de terrain (E2G1) sur le centre-ville risque de bloquer de nombreux projets pendant la phase du porter à connaissance (principe d'inconstructibilité en zone d'aléa moyen mouvement de terrain) en attendant la traduction réglementaire du futur PPR, notamment les projets de travaux liés au NPNRU. Pour le porter à connaissance, cette zone devrait être retirée sauf le long des cours d'eau (ravine sèche et ravine Payet) afin de ne pas empêcher la délivrance de certains PC. Pour rappel, le carré Église serait situé en zone B2, tout nouveau projet de construction devra être rehaussé à TN + 1 mètre ou à défaut à la cote de référence (voir études de diagnostic du PAPI sur ce secteur – cf étude ARTELIA).

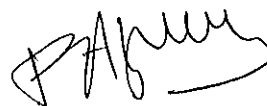
Champ Borne (planche 6) : il faudrait expliquer pour le secteur de Grand Canal les trois zones d'aléa moyen inondation. Ce sont des cuvettes qui ont été retracées afin de correspondre au MNT (relief moins marqué) et à la réalité du terrain.

D'un point de vue général, il faudrait revoir les couleurs utilisées notamment pour le B3 (bleu plus clair) car les zones B2 et B3 se confondent presque. Pour permettre une meilleure compréhension /appropriation des élus une réimpression des cartes serait judicieuse pour la présentation qui devrait avoir lieu courant novembre 2018. De plus, il faudrait transmettre à la mairie le projet de règlement pour la commune.

Calendrier prévisionnel :

- 1 – prescription du PPR multi-risques en octobre 2018
- 2 – présentation des cartes auprès des élus en novembre 2018
- 3 – visite de terrain sur les secteurs identifiés par la commune en novembre 2018
- 4 – porter à connaissance aléas mouvements de terrain 1er trimestre 2018.

Le responsable de l'unité
prévention des risques naturels



Florent Baby

Copies : Mairie de St-André,
Sous-Préfecture Saint-Benoît,
BRGM,
DEAL (SEB, SACOD, UPRN, Antenne Est).